

35^{ème} RALLYE NATIONAL du VALLESPIR REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Vendredi 27 juin– Samedi 28 Dimanche 29 Juin 2025

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Le Rallye du VALLESPIR est inscrit en catégorie CPEA

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements : Lundi 21 avril 2025

Clôture des engagements : lundi 16 Juin 2025 à MINUIT (cachet de la poste faisant foi)

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 21 Juin 2025.....

Dates et heures des reconnaissances :

- ✓ Samedi 21 Juinde 8h30 h à 12 h et de 14 h à 21 h
- ✓ Dimanche 22 Juin de 8h30 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- ✓ Jeudi 26 Juin.....de 9 h à 12 h et de 14 h à 21 h
- ✓ Vendredi 27 Juin.....de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Vérifications administratives :

- ✓ Vendredi 27 juin de 17h00 à 19h40 à AMELIE LES BAINS au «Rue de la Riviera ».
- ✓ Samedi 28 Juin de 7h00 à 9h00 à AMELIE LES BAINS au « Rue de la Riviera ».

Vérifications techniques :

- ✓ Vendredi 27 Juin de 17h30 à 20h10 à AMELIE LES BAINS « Rue de la Riviera».
- ✓ Samedi 28 Juin de 7 h 30 à 09 h 15 à AMELIE LES BAINS « Rue de la Riviera»

A l'issue des vérifications, les voitures seront placées en parc Place de la Sardane à AMELIE LES BAINS.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 28 Juin à 10 h 00 à AMELIE LES BAINS « HOTEL B et B boulevard petite Provence ».

Publication des équipages admis au départ : Samedi 28 Juin à 12 h 00 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 28 Juin à 12 h 00 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

Départ de la 1^{ère} étape : Samedi 28 Juin à 14 h 00 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».Reclassement avant l'étape de nuit : Samedi 28 juin à AMELIE LES BAINS

Arrivée de la 1^{ère} étape : Samedi 28 Juin à partir de 23 heures 24 à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

Publication des résultats partiels et ordre de départ de la 2^{ème} étape : Samedi 28 Juin à 24 h 00, à AMELIE LES BAINS, « Place de la sardane ».

Départ de la 2^{ème} étape : Dimanche 29 Juin à 9 heures à AMELIE LES BAINS « Place de la Sardane ».

Arrivée Finale: Dimanche 29 Juin à partir de 13 heures 56.

Vérifications Finales : Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC Garage Peres RN115 Arles sur Tech à 17h

Publication des résultats provisoires du rallye : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des Prix : Dimanche 29 Juin sur le podium à l'issue de l'arrivée du dernier équipage encore en course, sous réserve des autorisations préfectorales requises imposées par le plan VIGIPIRATE.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club 66 organise les 27 juin, 28 et 29 juin 2025 en qualité d'organisateur administratif, et l'association VALLESPIR RALLYE 66 en qualité d'organisateur technique, un rallye national, à participation étrangère autorisée, dénommé :

35^{ème} Rallye du VALLESPIR Sous le patronage de la ville d'AMELIE les BAINS

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée Lesous le numéroet par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du

Comité d'Organisation

Présidents : Aurélie ROCA

Vice président : Gilles ROCA

Secrétaire : Sylvie FERRIOL

Trésorière : Marie- Madeleine CAMPS

Président délégué : Aurélie ROCA

Membres : Aurélie ROCA - Gilles ROCA-Sylvie FERRIOL-Marie- Madeleine CAMPS ainsi que Mesdames et Messieurs les bénévoles du VALLESPIR RALLYE 66, Mesdames et Messieurs les commissaires de l'ASAC 66.

Secrétariat du Rallye, Adresse : VALLESPIR RALLYE 66, 35 quai Georges Bosch 66110 Amélie-les-Bains Téléphone : 06.17.97.53.24

Téléphone : 06.17.97.53.24

PC Course : Hotel B et B boulevard de la Petite Provence 66110 Amélie les Bains

Permanence du Rallye : VALLESPIR RALLYE 66, 35 quai Georges Bosch 66110 Amélie-les-Bains Téléphone : 06.17.97.53.24

Affichage officiel : « Place de la Sardane », à proximité du parc fermé. Un panneau d'affichage pourra être installé à proximité du CH d'entrée du Parc d'Assistance.

Organisateur technique

Nom : **VALLESPIR RALLYE 66**

Adresse : 35, Quai Georges Bosch à AMELIE LES BAINS (66110).

1.1P. OFFICIELS

Observateur Ligue Occitanie Méditerranée : licence n°/

Collège Commissaires Sportifs : Jean-François PASCAL (Président).....licence n°2806 /0801

Membres :

Robert CLOS..... licence n° 6065/0804
Olivier COULET.....licence n° 19312/0801

Directeur de Course : Robert GALLI licence n°9206/0745
Directeurs de Course Adjoints ES : Nathalie CHANTAGREL.....licence n° 9549/0801
Thierry GRAUBY..... licence n°163786/0812
Marc CIER licence n° 2942/0706

Directeurs de Course délégués ES : Michel Barnaudlicence n° 2942/0706
Bernard GALARD.....licence n° 4608 /0901
VAUDOUR Patrick.....licence n° 228853/0806

Directeur de Course délégué Rallye 2 : Thierry GRAUBY..... licence n°163786/0812

Directeur de Course délégué véhicule BBR : Serge DAOlicence n°23974/0745
Directeur de Course délégué véhicule Damier Cyril – FONTANA Maximelicence n° /0816
Directeur de Course délégué Parc Regroup : Alain GUIN.....licence n°3420/0710
Médecin Chef : Docteur RICHARD

Commissaires Techniques :

Christophe NATEWAJKO (responsable)..... licence n° 43054/0806
Jean-Claude Marty.....licence n° 32003/2102
Smail LECHEKHAB.....licence n° 28224/0806
Michel ALGANS licence n° 299446/0903

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Gérard BERTRAN.....licence n°5705/0905
Jean-Christophe LEROYlicence n°5492/0701
Yacine MECHOUK licence n° 220965/0901

Délégué de l'Organisateur Technique : Frank OLIVE.....licence n° 257699/0816
Chargé des Relations avec les Commissaires : Serge ROCA licence n°252040/0816
Chargés des relations avec la presse : Patrice MARIN.....licence n° 18052/0804
Chargé des Vérifications Administratives : Sylvie FERRIOL licence n° 319932/0816
Chargé du Contrôle des Publicités : Jean-Pierre BOBO licence n° 18920/0816
Véhicule Info-Sono 1 : Frédéric MOLINSlicence n° 319248/0816
.....licence n°328724 /0816

Juge de faits : José GISPER.....licence n°3184/0801
Responsable des classement : Luc MALGRAS
Responsable Speaker : Vincent DOUGADOS

1.2P. ELIGIBILITE

Le 35^{ème} Rallye du VALLESPIR compte pour :

La coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 3
Le championnat 2025 du comité de la Ligue Occitanie Méditerranée.

Le Rallye du VALLESPIR est inscrit en **participation Etrangère Autorisée**.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement ainsi qu'une heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques.

- **Vérifications administratives préliminaires :**

Samedi 21 juin et dimanche 22 juin 2025 à partir de 8h30 : BRASSERIE « EL CLAVELL », à AMELIE LES BAINS (En face du parking du supermarché LEADER PRICE).

Jeudi 26 juin et le vendredi 27 juin 2025 à partir de 9h00 : ESPACE MEDITERRANEE, Chemin de la piscine 66110 AMELIE LES BAINS

Les concurrents devront obligatoirement présenter les originaux des documents suivants :

- **Permis de conduire pilote et copilote en cours de validité**
- **Licences pilote et copilote de l'année en cours**
- **Photocopie 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture**

Chaque concurrent recevra les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course.

- **Vérifications Administratives complémentaires :**

- Vendredi 27 juin 2024 de 17h00 à 19h40 à AMELIE LES BAINS au « Rue de la Riviera»
- Samedi 28 juin 2024 7h00 à 9h00 à AMELIE LES BAINS au « Rue de la Riviera ».

Les concurrents ayant présentés l'ensemble des documents (ci-dessus) lors des vérifications administratives préliminaires présenteront uniquement :

- Permis de conduire pilote et copilote en cours de validité
- Licence du pilote et copilote de l'année en cours.

- **Vérifications Techniques :**

- Vendredi 27 Juin de 17h30 à 20 h10 à AMELIE LES BAINS « Rue de la Riviera » (Suivant horaire de convocation).
- Samedi 28 Juin de 7 h 30 à 09 h 15 à AMELIE LES BAINS «Rue de la Riviera ». (Suivant horaire de convocation).

Les vérifications finales seront effectuées au : **GARAGE PERES sis à ARLES SUR TECH (66150), Route Nationale.**

Taux de main d'œuvre : 60 euros TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 35^{ème} rallye du VALLESPIR doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 16 juin 2025**.....

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **500 Euros**
- Equipage complet de l'ASAC 66 : **475 Euros**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1000Euros

En outre il sera demandé une participation forfaitaire de **50€** pour le système de géolocalisation **lors des vérifications administratives** ainsi qu'un chèque de caution de 300€ à l'ordre suivant « LC CHRONO »

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que de la photocopie des permis de conduire et des licences 2024.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **VALLESPIR RALLYE 66**

Pour les pilotes étrangers, il ne sera accepté que des espèces lors des vérifications administratives.

IMPORTANT : Les demandes d'engagement devront être dûment remplies et envoyées à l'adresse suivante : **VALLESPIR RALLYE 66, 26 RUE DE NOGAREDE 66400 CERET plus mail (rallyedullespir@gmail.com)**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance prévu à cet effet à AMELIE LES BAINS au « Stade municipal »

4.4P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications administratives. Une caution (par chèque) de 300 € est demandée par le prestataire FFSA qui le rendra contre la restitution du matériel.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et www.asac66.fr. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du rallye.

Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes : - 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate - 2ème infraction : 200 € - 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction auprès de la FFSA.

L'Organisateur dégage toute responsabilité pour les zones « blanches » non couvertes.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

Additif à venir

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 35^{ème} Rallye du VALLESPIR représente un parcours de 308km

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 130 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 Corsavy -> Le Tech (21.41 kms)

ES 6 Le Pont -> La Forge (7,63 kms)

ES 7/8 Palalda -> Prunet et Belpuig (21,6 kms)

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les itinéraires et les horaires seront distribués aux concurrents régulièrement engagés lors de l'ouverture des reconnaissances le samedi 21 juin à partir de 8 heures 30 :

BRASSERIE « EL CLAVELL », à AMELIE LES BAINS (En face du parking du supermarché ALDI).

6.2.6P. Les horaires de reconnaissance auront lieu aux heures et dates prévues dans le paragraphe « programme » du présent règlement. Dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le code de la route lors des reconnaissances et ne pourront réaliser que 3 passages maximum par épreuves spéciales.

Seront remis lors du retrait de l'itinéraire :

- Un autocollant « reconnaissance » à apposer sur le pare-brise côté droit du véhicule.
- Deux (2) adhésifs jaunes fluos portant le N° de reconnaissance à apposer **obligatoirement** sur la vitre latérale et sur la vitre arrière du véhicule de reconnaissance au milieu.

Le non-respect de cette obligation pourra être constaté par l'organisation qui soumettra l'infraction au Collège des Commissaires sportifs, les sanctions peuvent aller de la pénalité jusqu'à l'exclusion du rallye.

Limitation de vitesse : 30 kms/h en agglomération- 60 kms/h sur les épreuves spéciales.

ARTICLE 7P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Distribution des primes (non cumulables)

Au scratch :

- 1^{er} Engagement Rallye du Vallespir 2026
- 2^{ème} 1/2 Engagement Rallye du Vallespir 2026
- 3^{ème} 1/3 Engagement Rallye du Vallespir 2026

A la classe :

De 6 à 10 partants : 1^{er} 30% sur l'engagement Rallye du Vallespir 2026
2^{ème} 10% sur l'engagement Rallye du Vallespir 2026

Plus de 10 partants : 1^{er} 50% sur l'engagement du Rallye du Vallespir 2026
2^{ème} 25% sur l'engagement du Rallye du Vallespir 2026
3^{ème} 15% sur l'engagement du Rallye du Vallespir 2026

De nombreuses coupes et cadeaux récompenseront les concurrents et les commissaires.

La remise des prix :

La remise des prix aura lieu le dimanche 29 Juin sur le podium à l'issue de l'arrivée du dernier équipage encore en course, sous réserve des autorisations préfectorales requises imposées par le plan VIGIPIRATE.

Dans la mesure où le début de la remise des prix a lieu le jour même de l'arrivée du Rallye, les pilotes classés qui bénéficieront d'un prix et qui ne se présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leurs prix (primes et coupes)